



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 4 juin 2021 n° 78 / H030

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCES A DES DONNEES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIEE**

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission « Démographie et Questions Sociales » a examiné la demande d'accès à des sources administratives :

Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par :

le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, des transports et du logement.

- ⇒ aux données détenues par le ministère de la transition écologique (MTE) – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) – dans le cadre de « DossierFacile » ; un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires en accompagnant les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location.

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**La présidente de la commission
Christine d'Autume**

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant la demande de logement locatif du parc privé

1. Service demandeur

Service des données et études statistiques (SDES), service statistique des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, des transports et du logement.

Les données demandées seront exploitées par la sous-direction des statistiques sur le logement et la construction.

2. Organisme détenteur des données demandées

Ministère de la transition écologique (MTE) – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)

3. Nature des données demandées

« DossierFacile » est un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires en accompagnant les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location (<https://www.dossierfacile.fr/>). Les candidats locataires sont guidés sur la plateforme dédiée pour ajouter les documents légalement exigibles. Le cas échéant, les candidats à la location sont assistés pour rendre leur dossier complet et cohérent.

Pour rappel, le 3 août 2020, le SDES a obtenu l'accès au SNE, plateforme sous maîtrise d'ouvrage DHUP de dépôt des demandes et des attributions de logement social. L'accès aux données individuelles de "Dossier Facile" permettrait d'élargir progressivement l'observation statistique de la demande locative au parc privé.

Champ :

Candidats locataires de la France entière (nombre de comptes créés : 2019 : 89 000 ; 2020 = 156 000 ; objectif 2021 : 221 000)

Variables :

Données disponibles actuellement :

- . adresse email
- . nom
- . prénom
- . code postal de l'habitation actuelle
- . type de location (seul/couple/colocation)
- . revenus : salaire net après impôts, prestations sociales, rentes, pensions, bourses
- . type de contrat de travail (CDD, CDI, alternance, stage, études, Fonction Publique, CTT, retraité, chômage, indépendant, autre)
- . situation fiscale : assujetti ou exempté (si étranger résident depuis moins d'un an ou rattaché au foyer fiscal des parents)
- . situation d'hébergement actuelle (propriétaire, locataire ou hébergé)
- . type de garant (sans/physique/Visale)

Données récupérables dans les documents téléversés :

- . issues de la pièce d'identité : date de naissance, lieu de naissance, nationalité
- . issues du contrat de travail / fiches de paie : ancienneté, informations employeur (via SIRET)
- . issues de l'avis d'imposition : adresse fiscale, détail du revenu, parts fiscales,
- . issues des quittances de loyer : localisation du logement actuel, montants du loyer et des charges

Données récupérables à terme :

Plusieurs stratégies sont à l'étude pour enrichir le périmètre actuel des données. Les cas d'usage recensés par l'équipe de projet nécessitent pour la plupart un enrichissement du périmètre des données concernant le logement actuel ou bien le logement recherché :

- . surface et type de bien actuel (Studio, 2, 3, 4, 5, 6+)
- . surface et type de bien recherché (Studio, 2, 3, 4, 5, 6+)
- . zone de recherche de logement.(au niveau code postal)

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les travaux mis en œuvre à partir des données de Dossier Facile auront une double orientation :

- . évaluer des politiques publiques sur le logement ;
- . approfondir la connaissance sur la demande de logement locatif dans le parc privé, le cas échéant par appariement avec d'autres sources du SSP (Fideli, Filocom, autres sources fiscales) ;
- . comparer les déterminants d'accès aux logements sociaux par rapport au parc privé en fonction du profil socio-démographique du demandeur ;
- . caractériser la population souhaitant quitter le parc locatif social vers le parc locatif privé ;
- . approfondir la connaissance sur le montant des charges supportées par les locataires ;

5. Nature des travaux statistiques prévus

Elaboration d'indicateurs et de typologies sur les ménages demandeurs:

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Bien que la montée en charge de la plateforme Dossier Facile soit encore à consolider au cours des deux prochaines années, les données qui y sont/seront contenues sur la demande locative dans le parc privé sont uniques. Elles complètent et enrichissent celles contenues dans le SNE. (mouvements,...).

7. Périodicité de la transmission

Les chargés d'études statistiques du SDES n'ont pas besoin d'un accès « en temps réel » au contenu de Dossier Facile. Leur mettre à disposition une fois par an une copie effectuée à une date opportune suffira aux travaux statistiques envisagés.

8. Diffusion des résultats

A terme, études statistiques apériodiques à paraître dans la ligne éditoriale du SDES.